



UNIVERSITY  
OF MANITOBA

## **Mesures d'incitation fiscale pour les dons de bienfaisance**

**Mémoire présenté au Comité permanent des  
finances de la Chambre des communes**

Le 17 janvier 2012

# Université du Manitoba

## Mémoire sur les mesures d'incitation fiscale pour les dons de bienfaisance

### Sommaire

On considère que les Canadiens forment l'une des nations les plus généreuses au monde dans leur appui aux causes de bienfaisance. Nous manifestons notre esprit de générosité, qu'il s'agisse d'appuyer des organismes ou de répondre à des appels de financement au pays, ou de venir en aide à des pays étrangers. Les établissements postsecondaires au Canada sont les premiers bénéficiaires de la générosité des Canadiens. En fait, après les organisations religieuses et les organismes d'assistance sociale, l'éducation, qui a reçu plus de 3 milliards de dollars l'année dernière, est le plus grand bénéficiaire de dons de bienfaisance.

Les gouvernements ont un rôle à jouer pour encourager les dons de bienfaisance. Un certain nombre de politiques, essentiellement fiscales, sont en place pour offrir des mesures d'incitation et reconnaître les dons de bienfaisance. Les avantages fiscaux représentent une bonne méthode pour encourager l'augmentation des dons et inciter la participation des citoyens et des entreprises. Qui plus est, ces avantages donnent à la société un rendement d'investissement considérable.

L'examen des mesures d'incitation fiscale par le Comité des finances tombe à point. Alors qu'augmente le nombre d'organismes de bienfaisance enregistrés pour répondre aux besoins sociaux, les particuliers, les entreprises et les gouvernements éprouvent de plus en plus de difficulté à répondre à la demande. Les récents changements apportés aux lois fiscales afin de modifier le traitement fiscal des dons de valeurs mobilières ont entraîné une augmentation de ce type de dons aux organismes de bienfaisance, y compris aux universités. Le gouvernement a l'occasion de tirer parti de cette mesure efficace et de stimuler davantage les dons. L'Université du Manitoba recommande au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le crédit d'impôt fédéral à l'égard d'un don qui dépasse le don le plus élevé précédemment effectué par un donateur; un tel « crédit d'impôt bonifié » ferait augmenter le nombre de donateurs auprès des organismes de bienfaisance et encouragerait l'augmentation de la valeur des dons;

- d'offrir d'autres exemptions pour les dons ou les biens, en éliminant l'impôt sur les gains en capital à l'égard des dons d'actions détenues par des particuliers ou de biens immobiliers aux organismes de bienfaisance enregistrés.

On prévoit que l'adoption de ces deux mesures fiscales encouragerait davantage les dons, offrirait plus de souplesse aux donateurs et entraînerait une augmentation considérable du nombre et de la valeur des dons aux organismes de bienfaisance, y compris les universités.

## **Introduction**

Fondée en 1877, l'Université du Manitoba a été la première université de l'Ouest du Canada. Depuis 135 ans, elle forme des chefs de file et mène des recherches de calibre international. L'Université compte plus de 28 000 étudiants, dans 20 facultés. Elle est l'une des principales universités du Canada en matière de recherche et d'études doctorales. Ses revenus de recherches subventionnées dépassent les 164 millions de dollars et son programme de commercialisation est parmi les meilleurs au pays. L'université est membre du groupe U15 des meilleures universités de recherche du Canada et est reconnue sur la scène mondiale pour ses travaux dans un certain nombre de domaines. L'Université du Manitoba a formé plus de boursiers de la fondation Cecil Rhodes (96) que n'importe quelle des universités de l'Ouest canadien, ce qui témoigne de sa force sur le plan académique. Elle apporte une contribution de 1,8 milliard de dollars à la vitalité économique de la province en activité économique annuelle. Son influence se fait sentir partout au Manitoba, dans tout le pays, ainsi que dans les principaux secteurs internationaux.

## **La bienfaisance à l'Université du Manitoba**

Les dons de bienfaisance font partie intégrante de la culture du Manitoba; ils jouent un rôle important à l'Université depuis 1885, date à laquelle nous avons reçu notre premier don, offert par Alexander Kennedy Isbister, un Métis d'origine crie et écossaise, né dans la colonie de la Rivière-rouge, qui croyait fermement en l'importance de l'éducation supérieure. Après avoir fait des études de droit dans des universités en Écosse, il a fait don de 83 000 \$ à l'Université du Manitoba, somme qui équivaldrait aujourd'hui à plus de 1 million de dollars. Comme condition à ce don, l'argent devait être employé pour financer des bourses d'études et des prix aux plus méritants, sans égard au sexe, à la race, à la langue ou à la nationalité : un énoncé plutôt visionnaire pour l'époque. Depuis lors, l'Université du Manitoba compte sur la générosité de ses anciens, de son personnel, de son corps professoral, de ses étudiants, des parents et des amis; elle a d'ailleurs reçu au total près de 550 millions de dollars, depuis qu'elle consigne ces

données. Au cours des cinq dernières années, près de 20 % des anciens de l'Université du Manitoba ont effectué des dons auprès de leur alma mater.

L'Université du Manitoba continue à jouer un rôle de visionnaire dans son approche et de pionnier pour ce qui est d'attirer le personnel nécessaire afin d'être un chef de file mondial de l'enseignement, de l'apprentissage, de la recherche et de l'engagement communautaire. L'Université a mené la plus importante campagne de mobilisation de fonds de l'histoire de la province, en recueillant plus de 237 millions de dollars auprès de 36 000 donateurs, de 2001 à 2004. Illustrant le rôle positif que peut jouer le gouvernement pour favoriser les dons de bienfaisance, la Province du Manitoba a aidé au lancement de cette campagne avec un don de 50 millions de dollars, qui a attiré des dons de 187 millions de dollars; cette contribution a eu un effet multiplicateur de 4,75. Les fonds ont été employés pour créer et financer des bourses d'études, des bourses de recherche, des bourses de perfectionnement, de nouvelles infrastructures d'enseignement et de recherche, ainsi que des chaires de recherche et d'enseignement. L'Université du Manitoba en est maintenant au début de la planification de sa prochaine campagne de soutien communautaire.

### **Effet positif des changements antérieurs**

Les recherches démontrent que pour un donateur, la bienfaisance est motivée par une compréhension du besoin et un profond attachement aux causes qui lui tiennent à cœur. Si la plupart des donateurs ne sont pas motivés par des considérations de nature financière, il reste que les mesures incitatives telles que les programmes de dons équivalents ou les traitements fiscaux avantageux offrent aux donateurs l'occasion d'obtenir une aide supplémentaire et d'optimiser l'effet de leurs dons. Les effets de ces mesures se font plus sentir sur la quantité donnée que sur la disposition à donner.

Les gouvernements ont un rôle à jouer pour ce qui est d'encourager et de reconnaître les activités de bienfaisance des Canadiens. Les politiques du gouvernement fédéral, particulièrement celles liées aux mesures d'incitation fiscale, offrent d'importants encouragements financiers. L'expérience démontre que les bonifications au traitement fiscal accordées à l'égard des dons de bienfaisance entraîneront une augmentation des dons aux organismes de bienfaisance et accroîtront le nombre de donateurs. Par exemple, l'élimination récente de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse à valeur accrue, une initiative soutenue avec passion par l'ancien étudiant de l'Université du Manitoba, l'homme d'affaires et mécène Donald K. Johnson, a joué un rôle important dans l'augmentation des dons aux organismes de bienfaisance enregistrés. À l'Université du Manitoba, nous avons constaté que ces types de dons se sont multipliés par quatre depuis la mise en œuvre de ce changement, en 2006.

## **Maintenir l'élan**

L'élimination récente de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de titres cotés en bourse à valeur accrue a été couronnée de succès. Cet exemple nous démontre que le gouvernement a maintenant la possibilité d'appliquer aussi cette exemption aux dons d'actions d'entreprises privées ainsi qu'aux biens immobiliers personnels et commerciaux.

Lorsque la valeur des marchés boursiers est élevée, les organismes de bienfaisance constatent une augmentation équivalente des dons inconditionnels d'actions. Toutefois, étant donné la volatilité des marchés boursiers, nous avons constaté une réduction générale de ces types de dons, exception faite des donations par testament. La volatilité des valeurs mobilières a rendu l'immobilier plus attrayant pour les investisseurs. De plus, depuis le commencement du transfert de fortune intergénérationnel, un pourcentage des actifs transférés est constitué de biens immobiliers, tels que des chalets ou des fermes. L'adoption d'une mesure fiscale qui inciterait le don de ce type de biens entraînerait une augmentation semblable à celle constatée dans le cas des dons de titres cotés en bourse.

***À cet égard, l'Université du Manitoba recommande que le gouvernement applique le traitement fiscal accordé aux dons de titres cotés en bourse aux titres d'entreprises privées et aux biens immobiliers.***

De plus, le fait d'augmenter le niveau général des crédits d'impôt offerts aux donateurs encouragerait la participation de nouveaux donateurs et motiverait ceux qui donnent déjà à accroître la valeur de leurs dons. Comme le signale Imagine Canada, *l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation* a révélé qu'une importante majorité de Canadiens donneraient plus si de meilleures mesures d'incitation fiscale étaient en place. Plus récemment, un sondage Ipsos Reid a révélé que 82 % des Canadiens sont pour l'établissement d'un crédit d'impôt bonifié. Du point de vue de l'Université, une telle mesure permettrait d'accroître le nombre de donateurs, à mesure qu'augmente le nombre d'anciens étudiants. Au fil du temps, cette mesure d'incitation fiscale aurait un effet multiplicateur important, en faisant augmenter le nombre de donateurs et en encourageant l'augmentation des dons. À long terme, le développement et le renforcement de la relation avec un grand nombre de petits donateurs sont essentiels à la pérennité du groupe de donateurs.

***À cet égard, l'Université du Manitoba recommande que le gouvernement établisse un « crédit d'impôt bonifié » qui ferait augmenter le crédit d'impôt fédéral à l'égard des***

***nouveaux dons dépassant le don le plus élevé précédemment effectué par un donateur.***

### **Conclusion**

Comme l'indique Imagine Canada, « une augmentation des nouveaux dons entraînerait de nouveaux investissements dans les communautés à l'échelle du Canada, aiderait les organismes de bienfaisance à prévenir et soulager les problèmes sociaux et permettrait une amélioration importante de la qualité de vie grâce à un meilleur accès aux activités culturelles, éducatives et sportives. Les organismes de bienfaisance de toutes tailles et de toutes les régions profiteraient d'un meilleur soutien, particulièrement ceux qui comptent plus sur un grand nombre de petits dons pour réaliser leur mission. »

L'Université du Manitoba remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui avoir donné l'occasion de présenter son point de vue sur cette étude. Nous attendons avec impatience les résultats de votre examen.